

# ARIFORMATION

N° 10 – Mai 2006

## L'AFPA

Contenu	page
<b>Présentation de l'AFPA</b> : interview de Michèle Dutac	2
<b>Des chiffres de l'AFPA</b> en région	2
<b>Les formations de l'AFPA</b> en région	2
<b>Les SOP (Service d'Orientation Professionnel)</b> en région	3
<b>Un psychologue de l'AFPA</b> : interview de Benoit Bellot	3
<b>Une mission particulière, la VAE</b> : interview Sandrine Verrier	4
<b>Des chiffres de la VAE avec l'AFPA</b>	5



Directeur de la publication : Jean-Marie Meunier  
Rédacteur en chef : Sandrine Poittevin  
Rédaction : Sandrine Sommesous

*ARIFOR*

*79 avenue de Sainte Ménehould*

*51037 Châlons en Champagne*

*☎ 03.26.21.73.36*

*Mail : [contact@arifor.fr](mailto:contact@arifor.fr)*

*Site : [www.arifor.fr](http://www.arifor.fr)*

## Interview de Michèle Dutac –Directrice Régionale de l’Afpa Champagne-Ardenne.

### Quelles sont les missions générales de l’AFPA ?

L’AFPA a 3 missions générales se renforçant les une les autres :

- Nous sommes membre du SPE (Service Public de l’Emploi)
- Nous sommes au service des territoires
- Et nous sommes bien sûr, organisme de formation pour les salariés et les adultes.

### Quel est votre rôle en tant que membre du SPE ?

Nous intervenons dans l’orientation, en complémentarité avec l’ANPE notamment, dans l’approfondissement des projets professionnels des demandeurs d’emploi que suivent nos psychologues du travail. En 2005, ils ont rencontré environ 5400 personnes. Dans le cadre de ce travail, nous sommes partie prenante avec les maisons de l’emploi et les espaces métiers. En tant que membre du SPE, nous intervenons également dans les cas de restructuration économique pour aider les salariés licenciés. C’est un accompagnement plus lourd car ces personnes rencontrent des difficultés à se projeter dans un contexte plus large que leur expérience. Nous devons travailler avec eux en particulier sur la représentation du métier.

### Pouvez-vous nous donner quelques exemples de votre intervention sur le territoire ?

Nous assurons la formation des référents des contrats d’avenir à la demande du Conseil Général de la Marne, nous avons été retenus comme Point Relais Conseils VAE, comme Point d’Accès à la téléformation et sur le développement de formations liées aux métiers en tension, notamment en partenariat avec l’Assedic.

### Quelles sont les modalités de formation que vous utilisez le plus : CIF, formation en alternance ?

En fait, nous pouvons intervenir sur tous les dispositifs que ce soit la période ou le contrat de professionnalisation, le Congé Individuel de Formation, le Plan de formation des entreprises ou la Validation des Acquis de l’Expérience. Pour y parvenir l’AFPA met en synergie les compétences de ses agents : psychologues, formateurs et ingénieurs en pédagogie. Cette diversité de notre offre de service est renforcée grâce aux possibilités d’hébergement et de restauration que nous proposons aux stagiaires. C’est pour ces derniers un frein en moins lorsqu’ils doivent suivre une formation.

### Chiffres clés Champagne-Ardenne (en 2004)

**Orientation** : 7900 demandeurs d’emploi ont bénéficié d’un service de construction de leurs parcours.

**Formation** : 1 869 900 heures de formation pour 5300 bénéficiaires de formation dont 770 en Enseignement à Distance, 75% demandeurs d’emploi, 29% des femmes.

**Source** : site [Afpa Champagne Ardenne](http://www.afpa.champagne-ardenne.fr)

**Les formations, classées par domaine, de l’Afpa en Champagne-Ardenne** sont des Titres Professionnels du Ministère chargé de l’Emploi, consultables sur : <http://www.champagne-ardenne.afpa.fr/accueil.asp?ID=101&espace=Particuliers>

**Sites Internet** de l’Association Nationale pour la Formation professionnelle des Adultes (AFPA) :

- en Champagne Ardenne : [www.champagne-ardenne.afpa.fr](http://www.champagne-ardenne.afpa.fr) - national : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

### **Les Services d'Orientation Professionnelle au sein de l'Afpa :**

En Champagne-Ardenne, 6 Services d'Orientation Professionnelle (SOP) de l'AFPA sont répartis sur l'ensemble de la région. Une équipe de 22 psychologues du travail et 10 assistantes techniques de l'orientation, spécialistes de l'orientation sont présents pour guider les particuliers et les entreprises et offrir des prestations adaptées à leurs besoins.

Leurs coordonnées : <http://www.champagne-ardenne.afpa.fr/accueil.asp?ID=127&espace=Partenaires#>

### **Interview de Benoit Bellot – Psychologue au Service d'Orientation Professionnelle de l'Afpa de Reims.**

#### ***Quel est votre rôle au sein de l'Afpa ?***

L'Afpa accueille les adultes et les jeunes de plus de 17 ans, déscolarisés au moins depuis un an. Ils peuvent être demandeurs d'emploi, salariés en Congé Individuel Formation, militaires en reconversion, handicapés... et sont intéressés par des formations. Notre rôle est de les informer, les évaluer, les orienter vers les dispositifs Afpa ou non.

Préalablement reçue par un conseiller ANPE, la personne est orientée vers l'offre de formation à l'Afpa ou hors Afpa. Cela passe par une première analyse de la demande, afin de repréciser le besoin de formation. La personne est alors informée sur les conditions, le déroulement et le contenu de stage. Si il y a confirmation du besoin de formation, nous proposons une évaluation collective (évaluation en rapport avec la formation demandée). Par la suite, nous proposons un entretien individuel pour faire le point sur la formation choisie, le parcours à suivre et les différentes étapes permettant d'accéder à son projet professionnel. A l'issue de la validation de ce projet nous réalisons une réservation dans la formation (avec ou sans période préparatoire). Une restitution des grandes lignes du parcours est faite à l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi), en gardant la confidentialité des éléments personnels. Certaines personnes sont déjà qualifiées, mais n'ont pas d'expérience, nous pouvons alors proposer une ECAP (Evaluation Compétences Aptitudes Professionnelles) avec pour objectif de personnaliser son parcours, en fonction de ses acquis.

Nous recevons aussi des personnes intéressées par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Il s'agit de personnes qui disposent d'une expérience professionnelle de plus de 3 ans et qui souhaite faire reconnaître leurs compétences par une qualification.

Nous réalisons des Bilans de Compétences Approfondis, dans certains départements et des suivis dans l'ensemble des formations afin de prévenir d'éventuelles difficultés d'apprentissage ou d'adapter la formation au besoin du stagiaire, si les conditions le permettent.

Nous effectuons aussi du conseil et du recrutement dans certaines entreprises.

#### ***Quelles sont les nouveautés ou changements dans les activités au sein de l'Afpa ?***

Parmi les nouveautés à l'Afpa : PECO. C'est un (re)positionnement par rapport au code Rome (répertoire des métiers de l'ANPE). Il permet de faire une évaluation des personnes sur leurs compétences professionnelles, leurs connaissances et leurs parcours. Une restitution des résultats est faite par un conseiller ANPE et le psychologue au candidat, ce qui permet de revoir les démarches de recherche d'emploi de la personne.

Nous faisons aussi des examens sécurité s'adressant à des chauffeurs de Mairie, de bus, des personnes souhaitant repasser leurs permis de conduire après annulation.

## ***Interview de Sandrine Verrier – Coordinatrice régionale VAE au sein de l'Afpa.***

### ***Depuis quand accède-t-on à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) au sein de l'AFPA ?***

C'est la loi de modernisation sociale de 2002 qui a donné naissance à cette nouvelle modalité d'obtention des titres et des diplômes professionnels. La mise en œuvre à l'AFPA a été expérimentée depuis l'année 2000 et généralisée en 2003.

Cette nouvelle modalité a nécessité la réingénierie de l'ensemble des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. En clair, il a fallu réécrire l'ensemble des référentiels dont le référentiel de certification et former l'ensemble des acteurs (formateurs, jury...) aux nouvelles procédures de certifications.

La VAE pour les titres professionnels passe par des mises en situation de travail en conditions réelles ou reconstituées, c'est la véritable force des certifications du ministère chargé de l'emploi !

Le candidat valide ses compétences en faisant le geste professionnel et non en décrivant, à l'écrit, ce geste.

Les certifications du ministère chargé de l'emploi visent avant tout les premiers niveaux de qualification (niveaux V=CAP et IV=Bac Pro), donc les modalités retenues pour la VAE sont en complète adéquation avec le public visé.

### ***Pouvez vous nous préciser la démarche à suivre ?***

La procédure d'obtention des titres professionnels par la voie de la VAE vient de changer avec la parution de l'arrêté modificatif du 9 mars 2006.

Je vais donc vous présenter les nouvelles procédures qui facilitent l'accès à la VAE.

#### **ETAPE 1 : La RECEVABILITE**

Tout candidat à la VAE ayant 3 années d'expérience sur le champ des compétences visées par le titre professionnel, peut remplir un « Dossier de recevabilité » (Cerfa de 4 pages dont 2 pages de renseignements administratifs). Ce dossier est déposé à la Direction Départementale du Travail qui dispose de 2 mois pour donner un avis de recevabilité. Lorsque le candidat a reçu un avis positif, il peut poursuivre la démarche.

#### **ETAPE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT**

Chaque candidat peut se faire accompagner dans son processus de validation. L'accompagnement a une durée moyenne de 4 heures et les objectifs suivants :

- Aider au positionnement par rapport au titre (rapprochement entre les compétences acquises et les compétences liées à chaque activité de l'emploi visé par la certification).
- Aider à la formalisation du **Dossier de Synthèse Professionnelle** (récapitulatif des activités professionnelles ou non qui ont permis de mettre en œuvre les compétences liées au titre).
- Présenter les modalités d'évaluation.
- Rechercher et inscrire le candidat à une session de validation.

L'accompagnement se déroule dans le centre AFPA le plus proche du domicile du candidat.

### ETAPE 3 : LA CERTIFICATION

Le candidat reçoit une convocation du centre organisateur de la session de validation.

La session de validation comporte deux phases :

- **une mise en situation de travail** d'une durée moyenne de 4 heures.

Le candidat est donc amené à faire des gestes professionnels et à mettre en œuvre un mode opératoire.

Il est évalué par des professionnels du métier qui ont été labellisés par la Direction Départementale du Travail.

- **Un entretien avec le jury** (1 heure maximum).

Pour évaluer la maîtrise ou la non maîtrise des compétences nécessaires à l'obtention du titre, le jury dispose de trois éléments :

- le Dossier de Synthèse Professionnelle du candidat,
- les résultats de l'évaluation en situation de travail,
- la synthèse de l'entretien.

Le jury a donc l'ensemble des éléments pour statuer et délivrer à l'issue de la session de validation le Titre Professionnel dans sa totalité ou un ou plusieurs Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) constitutifs du titre professionnel.

Dans le deuxième cas, le candidat dispose d'un délai de 5 ans maximum pour obtenir le Titre Professionnel.

#### ***Est-ce que tous les titres professionnels de l'AFPA sont accessibles par la VAE ?***

Oui, en Champagne-Ardenne comme au niveau national, ce sont près de 300 certifications qui sont accessibles par la voie de la VAE.

#### ***Quel est votre rôle dans ce dispositif de certification ?***

J'ai un rôle de coordination entre les niveaux national et départemental AFPA. Dans chaque centre AFPA de la Région, il y a un référent Certification et une assistante technique Certification. Mon rôle est d'animer ce réseau et de contribuer à la diffusion des informations. Je suis une courroie de transmission en quelque sorte !

#### ***Quels sont les inconvénients de ce dispositif ?***

Aucun !!! Avec les nouvelles procédures d'accès au titre, le dispositif de certification par la voie de la VAE du ministère chargé de l'emploi n'a plus d'inconvénient. Il est simple, rapide et accessible. Il est sur la démonstration des savoir faire et il ne nécessite pas ou peu de travail de formalisation écrite des compétences... Ce dispositif devrait permettre à toutes les personnes ayant une expérience professionnelle et n'ayant aucune certification d'accéder à un premier niveau de certification.

Le seul inconvénient de ce dispositif est de n'être pas encore suffisamment connu !

#### **Des chiffres :**

En 2004, 41 titres professionnels ont été délivrés sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne ainsi que 279 certificats de compétences professionnelles.

En 2005, 54 titres professionnels ont été délivrés sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne ainsi que 277 certificats de compétences professionnelles.

En Champagne Ardenne, les certifications totales ou partielles les plus délivrées concernent les titres professionnels d'Assistante de Vie, Secrétaire Assistante, Encadrant Techniques d'Insertion et Responsable de Rayon.